



**DEMANDE DE CONTROLE DE REALISATION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -
ANNEE 2021**

Formulaire à retourner impérativement à Mauges Communauté
par mail : **spanc@maugescommunaute.fr**
ou par courrier : Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-
MAUGES

► Le propriétaire demande à Mauges Communauté d'intervenir pour le contrôle de réalisation de son installation d'assainissement non collectif.

Attention :

- **L'ensemble des travaux** (y compris la ventilation) doivent être terminés.
- Le contrôle de réalisation doit être effectué **avant remblaiement**. Dans le cas d'un remblaiement avant le contrôle du SPANC, l'installation sera classée « non conforme ».
- Prévoir pour le jour du contrôle les **documents d'accompagnement de la filière** (étude de sol, attestations de volume ou de dimensionnement, bons de matériaux, fiche de traçabilité de filtre planté...)

M- Mme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune déléguée : _____

Commune : _____ Tél : _____

Sollicitent l'intervention de Mauges Communauté pour le contrôle de réalisation de leur installation d'assainissement non collectif située à l'adresse suivante :

Adresse du contrôle : _____

Code postal : _____ Commune déléguée : _____

Commune : _____ Réf. cadastrale : Section _____ Parcelle(s) _____

Personne à contacter pour le rendez-vous :

- Le propriétaire : M-Mme _____ Tél : _____ ou
- L'entreprise : _____ Tél : _____

A : _____ Le : _____

Signature du propriétaire de l'installation	ou <u>après autorisation du propriétaire</u> , signature pour ordre de l'installateur (avec nom et cachet)

① **Toute demande d'intervention fera l'objet d'une facturation** (Tarif au 01/01/2021 : 152.00 € TTC).

PARTIE RESERVEE A MAUGES COMMUNAUTE

BON POUR INTERVENTION

Contrôle prévu le :

Le :

A :

Signature :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SPANC au 02.41.46.49.27 ou par mail :
spanc@maugescommunaute.fr